

2. Les quais et bâtiments de minerai situés à Port-Arthur et formant partie du Nord-Canadien et exploités par lui, ont-ils été transférés à l'Etat comme partie des chemins de fer nationaux canadiens?

3. Les terrains, bâtiments et autres propriétés de la Atikokan Iron Company, ont-ils été acquis par l'Etat, sont-ils aujourd'hui exploités par les chemins de fer nationaux canadiens, et en forment-ils partie?

4. Les terrains possédés par la Lake Superior Terminal Company, partie de la compagnie Mackenzie et Mann ou du Nord-Canadien, ont-ils été acquis par l'Etat, sont-ils aujourd'hui la propriété des chemins de fer nationaux canadiens, et les exploite-t-il?

L'hon. J. A. CALDER (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Les têtes de ligne, les terrains, les bâtiments utilisés par le réseau du Nord-Canadien, à Port-Arthur, sont la propriété de cette compagnie.

2. Non, mais la compagnie du Nord-Canadien exploite ces locaux, par bail.

3. Non.

4. La compagnie du Nord-Canadien possède tout le capital social de la compagnie des Terminus du lac Supérieur, ayant par là même la haute main sur les terrains et les propriétés de cette compagnie.

#### SURPLUS DE REVENU SUR LA TAXE

\*M. CASGRAIN demande:

Combien le Gouvernement a-t-il reçu comme revenu additionnel, du chef de la loi taxant les profits d'affaires, en sus de ce qu'il aurait reçu sous l'empire de la loi de l'impôt sur le revenu, en supposant que toutes les compagnies aient été taxées à dix pour cent?

L'hon. sir HENRY DRAYTON (ministre des Finances): Une réponse à cette question nécessiterait l'examen d'environ 100,000 dossiers et l'emploi d'un grand nombre de comptables.

#### COSTITUTION CIVILE DE LA CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY.

M. CASGRAIN demande:

1. A-t-on adopté des décrets du conseil sous l'empire de l'article 11 du chapitre 13, 9-10 George V, loi ayant pour objet de constituer en corporation la "Canadian National Railway Company", et concernant les chemins de fer nationaux du Canada?

2. Dans l'affirmative, quand, et quels sont les numéros de ces décrets?

3. Dans la négative, pourquoi?

L'hon. J. A. CALDER (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Les dispositions de l'article 1er de la loi en question n'ont pas été appliquées.

#### QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS.

Par M. REID (Mackenzie):

1. Quels sont, au total, les crédits avancés par le gouvernement canadien: (a) à la Grande-Bretagne; (b) aux Puissances alliées, avant l'armistice?

2. Sur ce total quelle proportion a-t-on utilisée pour l'achat: (a) de produits agricoles; (b) pour produits manufacturés respectivement?

3. Quels sont au total les crédits avancés par le gouvernement canadien: (a) à la Grande-Bretagne; (b) aux Puissances alliées après l'armistice?

4. Sur ce total quelle proportion a-t-on utilisée pour l'achat: (a) à la Grande-Bretagne; (b) de produits manufacturés, respectivement?

Par M. BUREAU:

1. Combien de chevaux ont été ramenés d'outre-mer au Canada, y compris ceux qui venaient de Sibérie?

2. Combien leur retour a-t-il coûté par tête?  
2. Tous les officiers supérieurs, du colonel en montant, ont-ils droit à un cheval?

4. Quels officiers obtiennent deux chevaux?

5. Combien a coûté au pays la nourriture de ces chevaux, depuis l'arrivée de ces derniers au Canada jusqu'au 15 mars.

6. Combien d'officiers et d'hommes travaillant au soin de ces chevaux, depuis l'arrivée de ces derniers au Canada jusqu'au 15 mars?

Par M. REID (Mackenzie):

1. Quelle est la somme d'impôts sur le revenu pour lesquels des rapports ont été faits pour chacune des années 1916, 1917 et 1918, et qui n'ont pas encore été perçus?

2. Quelle est la somme d'impôts sur les profits d'affaires pendant la guerre pour lesquels des rapports ont été faits pour chacune des années 1916, 1917 et 1918, et qui n'ont pas encore été perçus?

Par M. FOSTER (York):

Combien le Dominion a-t-il dépensé depuis la Confédération pour amélioration dans les ports de Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Toronto, Hamilton, Port-Arthur, Victoria et Vancouver?

Par M. DELISLE:

1. Est-il vrai que les soi-disant experts américains que le gouvernement employait à la reclassification du Service civil ont fini leur travail ou ont été remerciés ou ont démissionné?

2. Quels sont leurs noms et appointements respectifs (par jour), et combien de sommes supplémentaires a-t-on payées à chacun d'eux pour frais de déplacement et temps supplémentaire?

3. Est-il vrai qu'en quittant leur emploi ils ont apporté avec eux les cartes remplies par les fonctionnaires aux fins de la reclassification; et dans l'affirmative, le Gouvernement se propose-t-il de réclamer ces cartes?

Par M. STEVENS:

1. La déclaration suivante, attribuée à T.-B. Patton, arbitre de l'impôt sur le revenu, est-elle exacte: "L'impôt sur le revenu que le gouvernement fédéral a perçu des cultivateurs du Canada s'est élevé à la somme de \$389,011.00